

Qu'entendre par « grammaire traditionnelle »?

Jean-Claude Chevalier

Volume 15, Number 2, 1986

Linguistique théorique. Hommage à Judith Mc A'Nulty

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/602572ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/602572ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (print)

1705-4591 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Chevalier, J.-C. (1986). Qu'entendre par « grammaire traditionnelle »? *Revue québécoise de linguistique*, 15(2), 289–296. <https://doi.org/10.7202/602572ar>

Article abstract

Having observed that the term "traditional grammar" is often used to designate a rather vague entity, the author tries to circumscribe that which he estimates to be a critical issue: the birth of French Grammars that attempt to adapt the analyses of the "Grammaire Générale" to the new needs of teaching as defined when the "Écoles Centrales" and later the "Lycées" were created (end of the XVIIIth — beginning of the XIXth centuries). He examines the essential points of the disposition: the creation of a semantic-morphological syntax, the conjunction of grammatical/syntactical analysis. He estimates that the defects of traditional grammar which are denounced today have their origin in the over preponderant role accorded to it which far exceeded the analytical capabilities it offered.

QU'ENTENDRE PAR «GRAMMAIRE TRADITIONNELLE»?

Jean-Claude Chevalier

Les grammairiens générativistes parlent souvent avec dédain de la «grammaire traditionnelle» en indiquant rarement ce qu'ils entendent par là. Ces quelques remarques sont destinées à apporter des éléments de réflexion pour comprendre comment la grammaire des derniers siècles a pu s'offrir ainsi à un étiquetage infâmant.

Le premier point à souligner est que, jusqu'à une date récente, la grammaire des langues est le plus généralement inscrite dans un projet pédagogique qui la conditionne. Les grammaires scolaires françaises ont reçu une marque décisive à la fin du XVIIIème siècle quand les révolutionnaires ont construit de toutes pièces un système pédagogique — très remarquable — dont le pivot étaient les Écoles centrales auxquelles succéderont les Lycées impériaux. Les Pères fondateurs sont des Idéologues dont le plus intéressé est Destutt de Tracy; ils sont disciples de Condillac. Leur objectif : instituer un citoyen libre et responsable, épris de raison. Au centre du programme, l'étude de la langue, conçue à la fois comme un outil de communication et comme un instrument d'analyse pour toutes les sciences. Ce que marque Silvestre de Sacy, le grand orientaliste, dans l'adresse à son fils mise en tête des *Principes de grammaire générale* :

«Si tu saisis ces principes, si, à leur lumière, tu apprends à connaître le rapport qui doit se trouver entre les éléments du discours, pour rendre fidèlement la liaison des idées qui concourent à former le jugement de notre esprit, la diversité des moyens que les langues emploient pour parvenir à ce but n'aura pour toi rien de pénible et de rebutant. Tu t'accoutumeras ainsi à rapporter à des principes généraux bien conçus, les diverses branches de chacune des connaissances que tu devras acquérir par la suite, et tu contracteras l'heureuse habitude de lier tes idées, de les combiner, de ramener les conséquences aux principes, les effets aux causes, et de juger ainsi solidement tes propres opinions et celles des hommes avec lesquelles tu auras à vivre.»¹

1. Sacy [1815], «À mon fils».

C'est dire que la grammaire joue en même temps un rôle de formation de la personnalité et un rôle dans la formation scientifique; l'analyse de la langue conduit l'individu à construire une société rationalisée; c'est la théorie de Port-Royal telle que l'infléchit Dumarsais au début du XVIIIème siècle : «L'unique objet des méthodes, c'est de présenter les principes et les règles dans un ordre qui les lie dans l'esprit, avec plus de suite, de justesse et de facilité. Comment pourrait-il se faire que ces avantages fussent un obstacle à la science?»²

Les grammaires scolaires rédigées pour les élèves des Écoles centrales, puis pour ceux des Lycées tentent donc d'adapter les principes issus de la grammaire générale pour en faire un instrument de formation de la pensée et du discours social. J'énumérerai ici sommairement quelques éléments de ce jeu conceptuel.

1. Le principe de base est de distinguer la Syntaxe «partie de la grammaire qui donne la connaissance des signes établis dans la langue pour exciter un sens dans l'esprit» de la Construction qui est définie par «l'idée de combinaison et d'arrangement»³. La Syntaxe tend à être prise comme un système universel, la Construction comme un système particulier à chaque langue. La première se définit à l'aide des concepts de la logique (idée, proposition, etc.), la seconde par des éléments grammaticaux propres à chaque langue (ordre des mots, accord entre les formes, etc.).

2. L'application de la Syntaxe sur la Construction conduit à y distinguer trois niveaux :

a. une construction «nécessaire, significative ou énonciative» : «cette construction est le moyen le plus propre et le plus facile que la nature nous ait donné pour faire connaître nos pensées par la parole». C'est, en somme, une construction idéale qui permet de tester la rationalité des langues. Elle peut être considérée soit comme un métalangage en langage naturel soit comme un ensemble de phrases de base, plus ou moins artificielles, qui conduisent à la construction de phrases dérivées.

b. une construction figurée (par ellipse, pléonasmе, syllepse, hyperbate, hellénisme, attraction). Cette construction est le résultat d'opérations de dérivation à partir des constructions du premier type. Alors que le français est situé largement dans le premier type, le latin est

2. Dumarsais, *Exposition d'une méthode*, [1722], O.C. [1797], I, 90.

3. O.C., [1797], V, 2 et la suite.

quasiment tout entier dans le second. Les opérations de passage permettent d'établir toutes sortes de jeux d'équivalence intra- ou interlinguistiques.

c. une construction usuelle qui est celle du discours commun. Au prix d'un certain nombre de modifications, on peut définir — et situer psychologiquement et socialement — une économie de la langue de communication. Le choix des domaines d'exemples est ici déterminant.

Pour définir un champ de concepts opératoires dans ce système de translations à trois niveaux, Dumarsais propose de remplacer les deux relations types de la syntaxe antérieure : concordance et rection par deux relations logiques : identité et détermination. En outre, il introduit la notion de complément qui permettra de transférer le système morphologique des cas sur un plan de fonctions sémantiques. U. Domergue proposera une analyse des propositions par un noyau, composé du judicande, du judicateur et du judicat, complété par des compléments : «La dénomination de complément, puisée dans la nature des choses, trouvée enfin par Dumarsais, adoptée et défendue par Beauzée, par Court de Gébelin semble devoir braver la critique, sous la double égide de la raison et de l'autorité.»⁴

3. L'analyse. C'est surtout Condillac qui montre comment une utilisation systématique de l'analyse permet de faire fonctionner le système. Elle met en rapport la langue et la pensée dans leurs opérations de décomposition du réel : «Toute langue est une méthode analytique et toute méthode analytique est une langue», écrit Condillac en tête de *La Langue des calculs*.

L'analyse permet de coder le système des transferts interconstructionnels. Les mathématiques nous en donnent un exemple remarquable :

«[L'analyse des mathématiciens] n'est autre chose que cette méthode qui, par un premier procédé, traduit, dans une équation fondamentale, toutes les données d'un problème; et qui, par un second, fait prendre à une équation une suite de transformations, jusqu'à ce qu'elle devienne l'équation finale, qui renferme la solution. C'est dire que l'analyse qu'on croit n'appartenir qu'aux mathématiques appartient à toutes les sciences; et qu'on analyse de la même manière dans toutes, si dans toutes on raisonne bien.»⁵

La distinction des constructions conduit à envisager deux types d'analyse pour la langue : l'analyse grammaticale («faire les parties du discours») qui repère la qualité grammaticale des mots et donc leurs

4. Domergue, [an VII], 24.

5. Condillac, [1981], 194-195.

capacités à entrer dans un discours organisé, l'analyse logique qui définit les relations et les rapports et permet de découvrir sous tout discours une construction naturelle et permet par ailleurs de mettre en relation d'équivalence des éléments qui ont des formes grammaticales différentes. Ainsi l'analyse logique définira le jeu des sujets et des prédicats et les formes grammaticales différentes sous lesquelles ils apparaissent.

Cet exercice apparaît comme essentiel non seulement pour identifier le fonctionnement de la langue, mais aussi les formes du raisonnement. La grammaire est mise en correspondance avec les démarches de la rhétorique d'une part et de l'autre avec les réalisations de la logique. Ce que marquent triomphalement les titres des grammaires. Ainsi de celle de Lemare : «*Cours théorique et pratique de Langue française* où l'on fait marcher ensemble, sur des lignes bien distinctes, trois sortes de grammaires, celle des faits, celle des règles et celle des causes qu'on pourrait aussi nommer grammaire générale» ou celle de Mourier : «*Grammaire française élémentaire et raisonnée*, par demandes et réponses, avec des notions de Logique et de Rhétorique qui ont rapport à la Grammaire. Traitée d'une manière générale et simplifiée, dans l'intention que l'étude de notre langue facilite celle particulièrement de la langue latine».

Aussi voit-on se multiplier pour les lycées impériaux des livres d'exercices d'analyse grammaticale et d'analyse logique. Les éditions de Lhomond par Letellier (1805, 1811), les ouvrages de Chemin-Dupontès (à partir de 1810) apparaissent parmi les premiers exemples remarquables de cette démarche.

4. Les relations de l'analyse grammaticale et de l'analyse logique impliquent une élaboration approfondie du fonctionnement de la proposition, comme le remarque Letellier :

«Les élèves ne sauraient trop s'exercer à faire de vive voix et par écrit ces sortes de décomposition ou analyses. Elles contribuent beaucoup à faire faire des progrès rapides dans l'étude de toutes les langues. L'analyse logique n'est pas moins utile que l'analyse grammaticale. L'analyse logique est l'examen de la proposition dans son ensemble. Elle considère moins les mots que les idées.»⁶

Dans la fondation de la nouvelle grammaire scolaire, U. Domergue va jouer un rôle essentiel et il est constamment cité par ces auteurs de manuels.

6. Cité Chevalier [1985], 120.

Le premier point est d'identifier les propositions : «Toutes les fois que vous prononcez la coexistence du judicande [c'est le sujet] et du judicat [c'est le verbe], c'est une proposition.»⁷ Le deuxième point, d'identifier le jeu des fonctions dans la proposition, les trois éléments de base et le ou les compléments; tous les cas délicats sont résolus par des procédures d'équivalence sémantique, justifiées par la théorie des trois constructions. Ainsi *toujours* dans «La fausseté ne se soutient pas toujours» est un complément prochain puisque «la phrase peut se traduire ainsi» : «La fausseté n'a pas un succès durable»⁸. La même procédure permettra d'identifier la fonction des propositions. Ainsi dans «Voyez si vous rompez», la deuxième proposition est un complément prochain puisque la phrase peut se réécrire en une phrase de base : «Voyez ceci douteux vous rompez»⁹. Grâce à la paraphrase et aussi à l'ellipse, tous les éléments peuvent être ramenés à un jeu de fonctions élémentaires, toutes les difficultés réduites à ces schémas sémantiques de base marqués dans les définitions.

Le problème majeur est alors de définir le rôle des notions de sens, de la logique comme on dit. Certains l'incorporent hardiment, comme Thiebault qui justifie ainsi son titre de *Grammaire philosophique* :

«La Grammaire devait être nécessairement philosophique et non générale; on devait s'y proposer de suivre dans les procédés du langage et, d'éclairer par là, la marche, le caractère, les développements, et le perfectionnement de la raison humaine [...]; en quoi elle s'unissait de la manière la plus intime avec la métaphysique et la logique, pour ne plus former, avec ces deux autres sciences qu'un seul corps de doctrine.»¹⁰

D'autres, comme Domergue, sont plus prudents et tentent de définir une intégration de la logique à la grammaire dans le champ spécifique du grammairien :

«L'analyse grammaticale distingue trois ou souvent quatre parties dans la proposition et autant de propositions dans la phrase qu'il y a de fois le judicateur, le verbe être, voilé ou sous entendu; l'analyse logique ne considère que les grandes masses, l'analyse grammaticale entre dans le détail. Presque aussi rapide que la pensée, la logique franchit le vain obstacle des mots, et ne voit que la convenance et la disconvenance des mots. La grammaire, tenant en main le flambeau de la logique, suit attentivement le

7. Domergue, [an VII], 68.

8. Id. 38.

9. Id. 51.

10. Thiébault, [1802], Int. IX.

méandre des mots partiels; elle en examine les formes, les accidents, l'incomplétion. La logique est la grammaire des idées, la grammaire est la logique des mots. C'est pour n'avoir vu dans la grammaire que la logique que Dumarsais et Beauzée n'ont pas mis assez de logique dans leurs ouvrages de grammaire.»¹¹

Autant dire que la logique est ramenée à des analyses de sens non contrôlées, «conformes à la nature des choses», comme dit Domergue, organisées par des opérations de paraphrasage et d'ellipse pas davantage contrôlées. Ainsi Chemin-Dupontès définit le sujet «C'est ce mot qui indique ce qui est, ou ce qui fait la chose exprimée par le verbe» et le complément régime «C'est la personne ou la chose sur laquelle tombe l'action du verbe». ¹² Définitions renforcées par un jeu de questions héritées de l'ancienne rhétorique : Qui est-ce qui? Qu'est-ce que? Quoi?¹³ Amalgame de rhétorique et de logique, cet étrange laxisme n'est sans doute pas étranger à la décadence de la rhétorique et de la logique à cette époque.¹⁴

Mais il est sans doute évident que cet appareil sommaire suffit aux besoins du grammairien scolaire. Depuis que le latin a été rétabli dans tous ses droits, une telle analyse permet d'opérer des translations suffisantes avec le système des cas et le jeu des propositions dans cette langue. Toutes les grammaires le notent.¹⁵ D'autre part, le dispositif autorise à analyser les discours quels qu'ils soient et à entraîner à l'éloquence. La détermination de relations de base et leurs dérivations permettent d'apprécier par différence les vertus du discours éloquent qui à la fois répond aux règles et à la fois les dépasse. Ici encore Domergue :

«Mais l'intérêt qui naît uniquement de l'esprit ne laisse pas une trace profonde; le sentiment seul produit des effets durables. Le sentiment enrichit la langue de la prosopopée hardie, de l'interrogation pressante, de l'humble supplication. Mais il est encore un degré auquel doit s'élever celui qui, doué d'un tact naturel, d'une imagination féconde, d'une sensibilité exquise aspirait à la palme du talent, c'est l'observation, c'est le passage continuuel de la nature au modèle, des modèles à la nature.»¹⁶

11. Domergue [an VII], 30.

12. Chemin-Dupontès, [1810], 65.

13. Id. [1811], 3.

14. Auroux, [1980].

15. Par exemple, Mourier, [1812], IX.

16. Domergue, [an VII], 2-3.

Enfin, l'importance prise par l'orthographe et la ponctuation, peu à peu fétichisées, instaure avec ces analyses un cercle vicieusement redoutable; et inentamable.

J'espère que ces quelques lignes et citations auront fait sentir la complexité du modèle, auront montré comment de grands systèmes profonds comme ceux de Dumarsais ou de Beauzée ou de Condillac ont été abâtardis à des fins scolaires ambitieuses en construisant une machine trop forte et par là scientifiquement peu efficace. Mais il serait injuste aussi que cette image dégradée voile l'intérêt des prototypes dont l'influence a été déterminante dans l'évolution de la science linguistique.

Jean-Claude Chevalier
Université Paris-VII
C.N.R.S. — U.A. 381

RÉFÉRENCES

- AUROUX, S. (1980) *Les lumières françaises et la tradition logique de Port-Royal*, ex. dactylographié.
- CHEMIN-DUPONTÈS (1810) *Grammaire pratique élémentaire*, 13ème éd., Paris, chez l'auteur.
- CHEMIN-DUPONTÈS (1811) *Analyse grammaticale des phrases françaises graduées*, Gueffier, Paris.
- CHEVALIER, Jean-Claude (1985) *Analyse grammaticale et analyse logique*, Mélanges Larthomas, Paris.
- CONDILLAC (1981) *La langue des calculs*, éd. critique par S. Auroux et A.M. Chouillet, Lille, P.U.L.
- DESTUTT de TRACY, (1801-1815) *Éléments d'Idéologie*, 1970, Paris, Vrin.
- DOMERGUE, U. (an VII) *Grammaire générale analytique*, Houel, Paris.
- DUMARSAIS, Cesar Chesneau (1797) *Oeuvres*, 7 volumes, Paris.
- LEMARE, P. Alexandre (1807) *Cours théorique et pratique de langue française*, chez l'auteur, Paris.
- MOURIER, Jean-François (1812) *Grammaire française élémentaire et raisonnée*, Lenormand, Paris.
- de SACI, S. (1815) *Principes de grammaire générale*, 3ème éd., Belin, Paris.